

INDEX DES CRÉDITS

<i>Crédit n°</i>		<i>Fascicule</i>	<i>Page</i>
457	Administration centrale	1	11-50
	(y compris exposés provenant d'organismes d'anciens combattants)	2	5-32
		3	5-18
		4	5-27
		5	33
		6	5-6
		7	7-30
		8	28-42
458	Administration régionale	3	19-27
459	Services de bien-être des anciens combattants	3	25-26
		6	6
460	Services des traitements—Fonctionnement des hôpi- taux	6	6-18
461	Travaux de recherches médicales et cours d'instruc- tion	6	18
462	Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains	6	18-22
463	Services de prothèse	6	22-23
464	Bureau des vétérans	6	23-27
465	Commission des allocations aux anciens combattants —Administration	8	3, 9-18
466	Allocations aux anciens combattants	8	18-19
467	Fonds de secours (allocations aux anciens combat- tants)	8	19-22
468	Allocations de traitements et autres	6	23
469	Sépultures et monuments commémoratifs	8	22-24
470	Subvention au Fonds de bienfaisance de l'armée ...	9	7-15
471	Subvention à la Légion canadienne	9	15-16
472	Commission canadienne des pensions—Adminis- tration	5	7-31
473	Pensions d'invalidité et de décès	5	31
		6	28-29
474	Récompenses pour bravoure	5	31-32
475	Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants—Exécution de la loi	9	16-27
476	Entretien de propriétés	9	27
477	Allocations aux anciens combattants établis sur des terres provinciales	9	27
478	Allocations aux anciens combattants indiens établis sur des terres comprises dans les réserves ...	9	27
479	Réduction des montants encore dus par les colons	9	28
480	Travaux de réparation nécessaires	9	28
481	Prestations aux anciens combattants	9	28
482	Remboursement, etc.—Loi sur la réadaptation des anciens combattants	9	28
495	Caisse renouvelable—Coquelicots et Couronnes du Jour du Souvenir	8	26
496	Établissement de soldats et Loi sur les terres desti- nées aux anciens combattants—Protection des garanties	9	28
497	Achat de terres et améliorations permanentes	9	28